



## Association Monts 14

# Communiqué du 13/12/2016 sur l'enquête publique pour la ZAC Bercy-Charenton

Ce communiqué fait suite à la réunion publique organisée par l'association Monts 14 le mardi 6 décembre 2016, à la paroisse du 186 avenue Daumesnil.

### **Une drôle de concertation**

Premier point abordé, la concertation. Le 29 juin 2015, la concertation préalable, a été approuvée sans la garantie d'un commissaire enquêteur. Puis, à l'été 2016, la Ville s'apprêtait à la « mettre en compatibilité le PLU », Plan Local d'Urbanisme, avec, notamment, la requalification du secteur Léo Lagrange d'Espace vert et de loisirs en zone désormais constructible et un relèvement du plafond des hauteurs autorisées du bâti boulevard Poniatowski, le long de cette parcelle, de 31 à 37 mètres C'est alors que « l'autorité environnementale » (le préfet, la DRIRE, etc.) lui a demandé de procéder à l'enquête d'évaluation environnementale qui est actuellement en cours. Encore heureux !

Les associations parties prenantes ont toutes demandé la prolongation de l'enquête publique. En effet, elles constatent la même méthode de déni de démocratie participative employée systématiquement par Madame Hidalgo pour faire passer en force les projets de la Mairie et protéger les ambitions des lobbies de promoteurs immobiliers (Samaritaine, Serres d'Auteuil, Tour Triangle, TGI, Poste du Louvre, mais aussi des dossiers moins médiatiques comme la Cité Norvins ou le stade du boulevard de Ménilmontant et l'école de la Cité Doré), de l'information du public, menée à marche forcée pour feindre de respecter strictement les formes, tout en escamotant purement et simplement à la fois l'esprit, les principes et le fond. Elles protestent contre une information insignifiante : quelques affichettes, disséminées ça et là sans relai médiatique, d'une présentation administrative de nature à rebuter l'attention des passants. Tant et si bien que les habitants en ont été avertis tardivement, plusieurs jours après qu'elle ait commencé.

De surcroît, des changements dans l'orientation du projet sont apparus alors qu'ils n'avaient pas été « travaillés » dans la concertation préalable.

Ainsi, le projet de construire des tours n'avait-il été évoqué qu'en tant que simple possibilité. Il n'a jamais été présenté comme étant un élément incontournable, aussi bien dans les ateliers participatifs que dans la réunion publique. Au lieu de cela, il devient la pièce maîtresse autour de laquelle s'articule tout le programme...

En amont, le stade Léo Lagrange devait seulement être rénové : théoriquement, il ne faisait pas partie de la concertation. Aujourd'hui, en lien avec son annexion à l'opération d'aménagement, il est prévu d'y construire une rangée double de grands bâtiments, certains pouvant atteindre 37 m de hauteur, masquant la vue sur le stade, transformant le boulevard Poniatowski en simple canyon de pollution et détruisant, au passage, de lieux d'échange et de loisirs vieux de plus de cinquante ans, qui font tout le charme et la typicité du quartier.

### **La Mairie de Paris nous emmure !**

Le visiteur observant le site de la capitale, en quête de l'élégance de ses grandes compositions urbaines cherche ses repères à travers les monuments historiques emblématiques : Dôme des Invalides, Dôme du Panthéon, etc. Les points hauts créent une lecture symbolique du « grand paysage ».

Les tours, par leur démesure, attirent l'œil comme un paratonnerre la foudre, elles changent cette lecture. Il suffit de voir, depuis le Sacré-Cœur, la tour Montparnasse écraser l'horizon, pour s'en convaincre.

Elles déclassent les monuments historiques, tels le Dôme du Panthéon affublé d'un « bonnet d'âne » par les tours de Masséna. A cause d'elles, les plus grandes villes finissent par se ressembler toutes.

Après les tours Duo et trois autres de 180 m de haut dans la ZAC Masséna, Madame Hidalgo en ajoute six supplémentaires de l'autre côté de la Seine, dans la ZAC Bercy-Charenton. Ces barrières visuelles s'ajoutent à celles existantes : Olympiades, Très grande bibliothèque, etc. De plus, elles sont beaucoup plus hautes. Elles inscrivent Paris dans des limites historiques étriquées tandis qu'au-delà continuent les beaux quartiers à Saint-Mandé, à Vincennes...

Autrement dit, à l'heure où Paris s'ouvre à sa métropole, Madame Hidalgo emmure les Parisiens dans une capitale rétrécie à ses quartiers centraux.

### **Le « Plan des fuseaux de protection générale du site de la Ville »**

L'autorité environnementale a demandé à la Ville de compléter le dossier paysage par plusieurs vues : une depuis le 13<sup>e</sup> et une montrant la covisibilité avec les tours du 13<sup>e</sup>. En réunion publique du 30 novembre 2016, M. Missika, adjoint de Mme Hidalgo, y voyait une « Porte de Paris ». Une telle vision est toujours aussi réductrice. La loi Patrimoine qui vient d'être votée confirme pourtant la possibilité de créer des « sites patrimoniaux remarquables » à 10 km à la ronde des monuments historiques. En province, on sait ce que cela veut dire. A Paris, les édiles l'ignorent. A l'appui de ses actions juridiques contre les Révisions simplifiées à Masséna, à la Porte de Versailles, l'association Monts 14 a déniché le Plan des fuseaux de protection générale du site de la Ville de 1972, reconduit dans ses principes et sa localisation en 2006.

Il existe bel et bien une possibilité de sauver le site de la capitale. Elle est actuellement examinée par le Conseil d'État.

### **L'espace vert de Léo Lagrange rétréci et le bois de Vincennes emmuré**

Aujourd'hui, entre Paris et le bois de Vincennes, l'espace du stade Léo Lagrange fait transition, tant et si bien que le bois est une véritable continuation de la ville de Paris. C'est Porte de Reuil et uniquement à cet endroit que l'on prend conscience que le bois de Vincennes fait partie intégrante du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

La construction de bâtiments de forte hauteur sur cet espace va définitivement isoler le bois de Vincennes derrière un front bâti continu entre Paris, Vincennes et Charenton. Alors que la Mairie de Paris s'enorgueillit de mener une politique verte, elle condamne plus de 300 arbres, une ouverture de la ville sur un de ses poumons verts et cautionne l'amputation d'un espace public à usage collectif installé sur un espace vert.

Enfin, la rénovation satisfait-elle les sportifs ? A en juger d'après la réaction du président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris en décembre 2014, rien n'est moins sûr.

### **Une orientation générale : la densification au détriment des espaces verts**

Dans le même temps, un peu plus loin, des espaces libres plantés de bonne qualité paysagère vont être sacrifiés à l'entrée du lycée Paul Valéry, pour construire des locaux scolaires et des logements. De tels espaces sont classés en EVP dans des établissements comme l'hôpital Sainte-Anne. Dans la même zone, derrière la cité Debergue et la cité du Rendez-vous, un espace vert planifié de longue date vient d'être amputé à l'occasion de la dernière modification du Plan d'urbanisme pour construire des logements sociaux.

Ainsi, l'orientation prise par la maire de Paris consiste bien à densifier au détriment des espaces verts

### **Le tunnel des artisans, un patrimoine sacrifié**

Au XIXe siècle, la croissance rapide de la population parisienne amena les édiles à imaginer un réfrigérateur naturel composé de trois tunnels débouchant sur le quai de la Seine à Bercy. Le Tunnel des Artisans est le plus ancien, le plus authentique. Edifié en 1841 au pied d'un chemin de ronde, il est composé de pierre de taille afin de réguler la température aux alentours des 14°C de moyenne tout au long de l'année. De nos jours, il n'a rien perdu de son intérêt : utilisé par des cavistes, maraîchers et des artisans, il est devenu le seul centre de logistique écologique de Paris !

A la fois témoignage d'une époque, utile pour ses propriétés naturelles, il se prête au développement d'un tissu de petites entreprises artisanales (notamment celles engendrant des nuisances sonores) en plein cœur de Paris.

Malheureusement, il sera détruit par les fondations d'une rangée de blocs d'immeubles de logement. Bien au contraire, le Collectif Baron le Roy et l'association du Tunnel des artisans demandent sa réhabilitation. Cerise sur le gâteau, au-dessus, les entrepôts (anciens « quais supérieurs »), avec leur architecture en bois, pourraient devenir une serre géante dévolue à l'agriculture urbaine.

### **Au cœur du projet, nœud de pollution et sensation d'étouffement pour les habitants**

Au cœur du projet de la ZAC se dresse un bouquet de tours au pied desquelles se tassent sagement des barres de logement de 50 m de haut. Devant, semble être réservé aux habitants un espace vert sillonné d'allées où il fait bon se promener. Telle est la maquette aguichante mise en avant par la Ville pour sa communication, dans le journal de 12 pages copieusement distribué lors de l'enquête publique. Malheureusement, elle est grossièrement fallacieuse.

Tout change lorsqu'on réalise que les riverains vont subir un nœud autoroutier avec des nuisances sonores insupportables. La pollution, au lieu d'être dissipée par les vents, va être partiellement bloquée par la barrière de tours... à l'endroit le plus peuplé ! En banlieue, à Garges-lès-Gonesse, le PLU et divers projets se sont heurtés aux difficultés inextricables d'un nœud autoroutier.

A cela vient s'ajouter la suppression vraisemblable (au vu de la maquette), de la règle du prospect. Selon celle-ci, un homme doit voir le ciel au-delà d'une droite élevée à 45° quand il dirige son regard en direction du front bâti opposé. On ne voit pas comment elle pourrait être respectée, compte tenu de la faible distance entre les tours et les bâtiments d'habitation.

Ainsi, les futurs occupants devront supporter le bruit, les particules fines de la circulation automobile côté Sud-Ouest et, de surcroît, connaître une sensation d'étouffement côté Nord-Est.